

QUELS RISQUES PROFESSIONNELS DU METIER ?

« Après le spectacle, ce sont des moments dangereux parce que ça dure longtemps »

« On sait qu'un jour, on aura mal au dos ! » « Tout le monde a mal au dos ! »

Les activités réalisées par les techniciens du spectacle vivant comportent des risques pour leur santé et leur sécurité. Pour mieux les appréhender, il est nécessaire de les connaître mais aussi de les repérer, de les évaluer pour pouvoir mettre en place une démarche de prévention adaptée. L'évaluation des risques se traduit par le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Si les risques ne sont pas si différents de ceux des autres secteurs, il y a des spécificités dont il faut tenir compte pour mieux prévenir les risques auxquels sont confrontés techniciens et artistes.

Soulignons que prendre en compte la prévention des risques dès la conception du projet artistique permet :

- d'éviter les accidents du travail, les maladies professionnelles, les inaptitudes, le phénomène d'usure professionnelle,
- de répondre aux obligations réglementaires,
- d'ajuster les mesures à l'activité des techniciens du spectacle vivant devant s'adapter en permanence à de nombreux changements dans leurs situations de travail.



Technicien : une activité qui expose à de multiples risques

➤ Des conséquences parfois graves pour la santé

Les activités professionnelles peuvent, lorsque les conditions sont mauvaises, exposer les salariés et conduire à un accident (événement subit) ou une dégradation de la santé à long terme (usure prématurée). L'enjeu est donc de faire que l'activité de technicien permette à chacun de construire sa santé et non de la dégrader.

Les accidents du travail les plus fréquents sont les accidents de plain-pied, ceux liés à la manutention manuelle et les chutes de hauteur. Au niveau des maladies liées aux activités professionnelles, sont particulièrement présentes les troubles musculosquelettiques (TMS), du membre supérieur, inférieur et du dos. D'autres maladies étroitement liées à la situation de travail : hernies liées au port de charges, surdité, fatigue oculaire. Notons que certaines de ces maladies peuvent être reconnues comme maladie professionnelle.

LES CHIFFRES

En 2006, selon l'INRS, pour le secteur des arts du spectacle (spectacle vivant et enregistré), les typologies des accidents de travail répertoriés sont principalement :

23 % accidents de plain-pied

20 % accidents liés aux manutentions manuelles des charges

13 % des chutes de hauteur

➤ Les principaux risques

Le CMB, service de santé interentreprises de santé au travail et la Commission de « Structuration » du CNPS (Conseil National des Professions du Spectacle) ont répertorié les risques professionnels des techniciens du spectacle vivant grâce à une démarche concertée avec les partenaires sociaux.

Ensemble, ils ont élaboré 21 fiches répertoriant toutes les informations nécessaires pour la mise en place d'une prévention efficace : définition du risque, niveau d'exposition par métier repère, rappel réglementaire, situations dangereuses et mesures de prévention associées. Ce recueil constitue un référentiel accessible à tous, permet une bonne connaissance des risques et donne des pistes d'action et de réflexion faciles à mettre en place.

Parmi ces 21 fiches, nous retrouvons les principaux risques suivants :

- **Risque sonore** lié à l'excès de bruit entraîne des surdités mais peut aussi perturber l'organisme (sommeil, fatigue) et avoir un effet sur les comportements (énervement). Il peut être source d'accident (gêne à l'exécution du travail, à la communication)
- **Risque de chute de hauteur**
- **Risque de chute de plain-pied**
- **Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets** par la chute d'objet provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériau.
- **Risque lié aux circulations internes**
- **Risque lié à l'activité physique** essentiellement au niveau de la colonne vertébrale et/ou des membres, consécutif à des postures contraignantes, des efforts physiques intenses, des gestes répétitifs, à des écrasements, à des chocs.
- **Risque lié à l'éclairage** affectant l'acuité visuelle : fatigue oculaire, intellectuelle et physique. L'éclairage artificiel peut entraîner une perte de repères temporo-spatiaux et avoir des effets sur la santé mentale.
- **Risque électrique**
- **Risque lié aux équipements de travail**
- **Risque chimique dont CMR** (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) lié à l'utilisation de produits chimiques, aux émissions et aux déchets pouvant entraîner des maladies professionnelles, des intoxications par inhalation, ingestion ou par contacts cutanés
- **Risques psychosociaux** du fait que le contexte professionnel du spectacle est particulièrement source de tension. Il peut, par exemple, favoriser l'apparition de situations d'épuisement professionnel, de problèmes de santé (maladies cardio-vasculaires, troubles gastro-intestinaux, états d'anxiété et dépressifs...), de conduites addictives (alcool, cannabis, cocaïne, amphétamines...).

► Les situations d'expositions aux risques

Ce sont des situations de travail dans lesquelles le salarié est exposé à un ou plusieurs risques. La liste suivante n'est pas exhaustive, elle est donnée comme premier repère et est classée par thème :

La dimension artistique des productions

Variabilité des productions artistiques	La situation de travail est toujours inédite. Les techniciens doivent s'adapter à un poste de travail perpétuellement en mouvement.
Variabilité des lieux	Tournées, festivals ou lorsque les structures ne disposent pas de salle de spectacle, le spectacle est organisé en des lieux pas toujours adaptés.
Pluralité des intervenants	Les techniciens qualifient eux-mêmes leur métier comme un « métier de rencontres ». Comédiens, chanteurs, acrobates, chorégraphes, techniciens permanents ou intermittents se croisent au moment des répétitions, des soirs de spectacle.

L'organisation du travail

Rythmes de travail	Les techniciens évoluent dans un environnement très contraint au niveau temporel : programmation des spectacles date à date, organisation de plusieurs manifestations sur un même lieu. Le rideau se lèvera quels que soient les aléas rencontrés. Les horaires sont donc souvent coupés, décalés, sur plusieurs services. L'organisme s'en ressent et la vie sociale aussi.
Co-activité	Sur une même production, un même plateau, différents acteurs interviennent. Ils n'ont pas tous le même employeur (une salle peut accueillir une compagnie qui met en place un spectacle avec une autre compagnie). Des risques peuvent résulter de cette co-activité. Un plan de prévention est alors établi conjointement, entre tous les employeurs et l'entreprise d'accueil. Il peut être nécessaire de désigner un coordinateur de chantier.

L'environnement de travail

Ambiance physique	Le travail dans la pénombre, le bruit, à la lumière artificielle ou à l'extérieur, sont des situations à prendre en compte. Ces facteurs de risques constituent des risques supplémentaires dans certaines situations et peuvent favoriser la survenue d'accident (chutes, port de charges) ou de pathologies (TMS).
Contraintes de l'espace	Travailler dans un bâtiment historique, une pente d'accès à la scène importante, la particularité du gril, les espaces restreints et confinés... constituent des contraintes pouvant aggraver le geste professionnel.

➤ Un cadre réglementaire à connaître

Tout employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, quelque soit leur statut.

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Articles du code du travail : L4121-1 à 5

➤ Le rôle de quelques acteurs de prévention

Le premier acteur concerné est **l'employeur** : il assure la santé et la sécurité de tous les salariés. Il met en œuvre toute mesure nécessaire pour éviter les expositions aux risques professionnels. Il engage sa responsabilité.

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sont dialoguées au sein de chaque établissement, au sein d'un **CHSCT** (+50 salariés), à défaut cette mission revient aux **Délégués du Personnel** (11 à 49 salariés). Dans le spectacle vivant, la majorité des structures n'ont pas la taille suffisante pour avoir un CHSCT.

Le **médecin du travail** est un acteur central de la prévention des risques professionnels. Il veille sur la santé des salariés et conseille l'employeur sur l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail.

➤ Un suivi médical difficile

La surveillance médicale des techniciens intermittents est suivie par le CMB (Centre Médical de la Bourse, service de santé au travail interentreprises). Malheureusement, le suivi médical de ces salariés est difficile à mettre en œuvre compte tenu de la caractéristique de leur contrat de travail à durée déterminée d'usage. Seulement 1/3 des intermittents passent leur visite médicale. Le technicien intermittent doit organiser lui-même le suivi de sa santé au travail.

Le CMB constate la difficulté pour les techniciens intermittents d'avoir accès au médecin du travail (système médical qui s'est complexifié) car ils ne sont pas considérés comme prioritaire dans les services de santé au travail par rapport aux entreprises cotisantes.

Par ailleurs, tous les employeurs ne vérifient pas si les intermittents ont leur certificat d'aptitude et tous ne laissent pas l'accès au Médecin du travail lorsqu'il souhaite venir observer une situation de travail d'un technicien intermittent.

Rappelons que la visite médicale n'a pas comme seul objectif l'attribution d'une aptitude, c'est aussi une rencontre sur la santé. Ainsi, chacun peut consulter son médecin de travail à tout moment, même en dehors des visites obligatoires.

Aller plus loin...

Documentation

- Sur le site du **CMB** : 21 fiches pratiques sur les risques pour les activités de technicien du spectacle
- Sur le site de **l'INRS** : Prévention dans les arts du spectacle. (DW 40). Intervention d'entreprises extérieures (ED 941). Logique de chantier et coordination de sécurité (ED 884)
- Sur le site de **l'Anact** : des exemples de pratiques d'entreprises, des ouvrages, guides et références documentaires
- Le site **travailler mieux** : pour trouver des informations sur les démarches de prévention, santé et sécurité.

Dans le web documentaire « Ma vie de technicien du spectacle vivant » :

- Fiche repère « Organisation du travail »
N° 1 Comment l'organisation du travail est-elle un levier d'action ?
- Fiche action « Santé et prévention des risques »
N° 1 Evaluer les risques professionnels au travers du Document Unique
N° 2 Prévenir les risques avec les acteurs et tout au long du projet